



**GRILLE TARIFAIRE MAINTENANCE 2012
PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

PLATEFORMES PC / MAC
TVA non applicable, article 293 B du CGI.
TARIFS POUR PARTICULIERS

TYPE	SPECIFICITES	TARIF	FORFAIT
Déplacement à domicile	(*)	20 €	
Diagnostic panne	(**)	25 €	
Intervention Matériel		35 €/heure	(F) : Enlèvement matériel
Intervention Logiciel		35 €/heure	(F) : Enlèvement matériel
<u>FORFAIT INTEGRAL</u>			
Enlèvement du matériel Et réparation en laboratoire			180€ (***)
Installation matériel / Logiciel			80 € (F*) 75 € (A distance) (F*)

TARIFS POUR PROFESSIONNELS / ENTREPRISES

TYPE	SPECIFICITES	TARIF	FORFAIT
Déplacement sur site	(*)	25 €	
Diagnostic panne	(**)	55 €	
Intervention Matériel		65 €/heure	
Intervention Logiciel		65 €/heure	
ABONNEMENT VEILLE INFORMATIQUE (ABO*)		125 € / mois	(F) 1100 € à l'année
CONSEIL INFRASTRUCTURE (CONSULT*)		185 €/heure	(F) 2h = 300€
Installation matériel / Logiciel			90 € par poste (F) 700€ pour 10 postes 85 € en Install push ou TSE / poste

MENTIONS LEGALES POUR CLIENTS PARTICULIERS

(*) : **Un déplacement à domicile est compté comme dû** dès l'instant qu'un rendez-vous a été confirmé avec le client. **Il est possible d'annuler un rendez-vous au minimum 24h avant la date prévue**, passé ce délai, le client est redevable des frais de déplacement.

(**) : Un **diagnostic panne est obligatoire** afin d'amorcer les travaux, il va déterminer la nature de l'intervention à effectuer sur le matériel et ainsi **diminuer le temps de l'intervention**. Le **refus** du diagnostic panne de la part du client ne peut pas aboutir sur une réparation de quelque nature que ce soit et **annule ladite intervention** sur le matériel, le client reste cependant redevable du tarif en vigueur appliqué au déplacement.

(***) : Le **forfait intégral** comprend le déplacement, le transport du matériel, la réparation complète sous huitaine maximum (sauf dans le cas d'une commande de pièce de rechange spécifique auprès d'un fournisseur et demandant un délai plus important) et la restitution au domicile du client et réinstallation dans l'état. Le client possède à ce moment un suivi complet de l'évolution de l'intervention sur sollicitation (par mail ou téléphone).

(F) : Forfait spécifique adapté aux interventions à domicile.

Dans le cas d'une intervention à domicile, celle-ci **ne peut pas excéder 3 heures consécutives**. Passé le délai des 3 heures, un forfait spécifique s'adapte : Enlèvement matériel à domicile et restitution sous huitaine dans les mêmes conditions que le forfait intégral de maintenance. Les heures d'intervention déjà effectuées au domicile du client seront déduites du montant du forfait intégral.

(F*) : Forfait d'installation matériel et logiciel à domicile. Ce forfait comprend l'installation complète du matériel y compris les périphériques externes (Imprimante, scanner et autres accessoires), l'installation internet (Box ADSL, Fibre, configuration des boîtes mail et paramètres garantissant la navigation internet dans les meilleures conditions).

Dans certains cas, le technicien NewSoulKoncept peut prendre le contrôle du poste client à distance à l'aide d'outils spécifiques avec l'accord du client. Une tarification spécifique est adaptée.

L'INSTALLATION LOGICIELLE NE PEUT S'EFFECTUER UNIQUEMENT SI LE CLIENT POSSEDE DES LOGICIELS ORIGINAUX ET /OU LES LICENCES DESDITS LOGICIELS OBTENUES LEGALEMENT.

MENTIONS LEGALES POUR CLIENTS PROFESSIONNELS / ENTREPRISES

(*) : **Un déplacement sur site est compté comme dû** dès l'instant qu'un rendez-vous a été confirmé avec le client. **Il est possible d'annuler un rendez-vous au minimum 24h avant la date prévue**. Passé ce délai, le client est redevable des frais de déplacement.

(**) : Un **diagnostic panne est obligatoire** afin d'amorcer les travaux, il va déterminer la nature de l'intervention à effectuer sur le matériel et ainsi **diminuer le temps de l'intervention**. Le **refus** du diagnostic panne de la part du client ne peut pas aboutir sur une réparation de quelque nature que ce soit et **annule ladite intervention** sur le matériel, le client reste cependant redevable du tarif en vigueur appliqué au déplacement.

Pour les entreprises et professionnels, nous n'effectuons pas de retrait de matériel dû à la complexité hiérarchique des architectures informatiques utilisées en entreprise ainsi que la nécessité de conserver le matériel sur place pour le maintien de l'activité professionnelle.

(ABO) : Abonnement spécifique réservé aux professionnels. Cet abonnement comprend l'entretien régulier du parc informatique de l'entreprise (fonctionnalité réseau, matériel, logiciels). L'abonnement de veille informatique ne se substitue pas à une intervention classique en entreprise. L'abonnement de veille informatique permet à l'entreprise d'anticiper les événements sur le parc informatique (panne, remplacement de matériel, prédisposition du réseau, migration...). Une date précise de passage pour l'entretien est fixée chaque mois avec l'accord du responsable de l'entreprise. Le technicien vérifie l'ensemble du matériel et fournit un rapport complet au responsable de l'entreprise avec les conseils préconisés s'il y a lieu.

Le prix de l'abonnement demeure fixe sur une année d'exercice, durant toute la durée du contrat entre le client et Newsoulkoncept jusqu'à date d'échéance. Les tarifs peuvent varier selon les fluctuations du marché d'un contrat à un autre.

L'abonnement (ABO) :

Périodicité de 6 mois minimum à 1 an, renouvelable.

(CONSULT) : Prestation spécifique de consulting aux entreprises et professionnels. Cette prestation est facturée à l'heure.

La prestation de consulting vise à conseiller l'entreprise / professionnel en vue d'optimiser l'utilisation de l'outil informatique au sein de son infrastructure, optimiser les coûts (matériel et déploiement), optimiser le rendement.

(F) : Forfait à tarification spécifique préférentielle et packagée.

NEWSOULKONCEPT.COM EST EN REGIME DE FRANCHISE TVA (Art. 293.B du CGI).

La facturation ne comprend pas la TVA elle est ni récupérable par le client ni perçue par NewsoulKoncept.

RAPPEL :

TOUTE INSTALLATION LOGICIELLE NE PEUT S'EFFECTUER UNIQUEMENT SI LE CLIENT POSSEDE DES LOGICIELS ORIGINAUX OU LES LICENCES DESDITS LOGICIELS OBTENUES LEGALEMENT.